

ECURIE BAYARD

**A.S.B.L.
DINANT**



5 JUILLET 2026

30ème
RALLYE-SPRINT
DE
A C H E N E

RÈGLEMENT



EPREUVE : RALLYE B SHORT D'ACHÈNE

VISA ASAF N° : 2026/16

DATE : 4 et 5 juillet 2026

ORGANISATEUR : NA03 ECURIE BAYARD ASBL

N° D'ENTREPRISE : 409.339.703

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

CHAPITEAU BAYARD Rue du Parc industriel 25 - 5590 ACHÈNE (zoning)

Tél 0475/39.63.49 – 0474/66.02.62 GPS 50°15'48.70''N 5°04'07.30''E

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

T.A.N.O. = Tableau Affichage Numérique Officiel code ACHENE2026



**Technique
du Froid** SRL

CLIMATISATION



0493 70 10 85

I. TIMING GENERAL

30/05/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
26/06/2026	12h00	Clôture des inscriptions
30/06/2026	20h00	Attribution des numéros
	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux et le TANO code ACHENE2026
04/07/2026	10h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Distribution du roadbook et début des reconnaissances Les instructions et le road book virtuel ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur et sur le TANO code ACHENE2026
	13h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux et le TANO code ACHENE2026
	17H30	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Fermeture du secrétariat
	18h30	Clôture des VT
	19h30	Fin absolue des reconnaissances
05/07/2026	06h50	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h20	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet et sur le TANO code ACHENE2026
	08h00	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.

TIMING DETAILLE

	8.00	Boucle 1	Boucle 2	Boucle 3	Boucle 4	Moyenne
CH 2C-4C-6C	PODIUM		10.15	12.45	15.15	
	SERVICE		0.40	0.40	0.40	1,500 Km/h
CH 0-2D-4D-6D	ZI ACHÈNE OUT	8.00	10.55	13.25	15.55	
	Temps	0.25	0.25	0.25	0.25	28,000 Km/h
CH 1-3-5-7	Route de HOGNE	8.25	11.20	13.50	16.20	
HAVERLIN 12130 m	Start ES1	8.28	11.23	13.53	16.23	
	Temps	0.25	0.25	0.25	0.25	47,040 Km/h
CH 2-4-6-8	PESSOUX	8.53	11.48	14.18	16.48	
LEIGNON 9850 m	Start ES2	8.56	11.51	14.21	16.51	
	Temps	0.25	0.25	0.25	0.25	39,816 Km/h
CH 2A-4A-6A-8A	Regroup IN PF	9.21	12.16	14.46	17.16	
	Regroup	0.51	0.51	0.51		
CH 2B-4B-6B	Regroup OUT	10.12	12.42	15.12		



II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE BAYARD organise, le 5 JUILLET 2026 le RALYE B SHORT D'ACHÈNE, 30ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | | |
|---|----------------|-------------------|
| - Directeur de course | METNIK OLIVIER | Lic ASAF n° 90150 |
| - Directeur de course adjoint principal | HENROT HUGUES | Lic ASAF n° 835 |
| - Directeur de la sécurité | GERARD JEAN-M | Lic ASAF n° 836 |
| - Directeur de la sécurité adjoint principal: suivant additif | | Lic ASAF n° |
| - Directeur de la sécurité adjoint | BERTRAND RAPH | Lic ASAF n° 90134 |
| - Secrétaire du meeting | FOURNAUX CH | Lic ASAF n° 840 |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**

- | | | |
|-----------|---------------|-----------------|
| Président | ROQUET MICHEL | Lic ASAF n° 951 |
| Membres | KRONER ANDRE | Lic ASAF n° 147 |

- **Collège des Commissaires Techniques**

- | | | |
|------------|-----------------|-------------------|
| Président | GILBERT G | Lic ASAF n° 973 |
| Membres | FALQUE E | Lic ASAF n° 430 |
| Membres | FRANKX B | Lic ASAF n° 882 |
| Membres | DENEUFBOURG P | Lic ASAF n° 226 |
| Membres | DENEUFBOURG P | Lic ASAF n° 235 |
| Membres | CATOUL M-L | Lic ASAF n° 964 |
| Secrétaire | LIEMANS KATIA | Lic ASAF n° 902 |
| Secrétaire | ROSER Angélique | Lic ASAF n° 90047 |

- **Inspecteur "Sécurité "**

- | | |
|------------|-----------------|
| JUSSIANT M | Lic ASAF n° 231 |
|------------|-----------------|

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | | |
|------------------------------|--------------|------------------|
| - Relation concurrents | SCAILLET CH | Lic ASAF n°987 |
| - Responsables des EC 1 | DEMARCHE CH | Lic ASAF n° 998 |
| - Chefs de Sécurité des EC 1 | GOBEAUX FRED | Lic CAS n° 22206 |
| - Responsables des EC 2 | MODAVE LOUIS | Lic ASAF n° 653 |
| - Chefs de Sécurité des EC 2 | MODAVE CH | Lic CAS n° 20053 |

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS DEJAIFVE STEPHANE
- Ambulances : ART AMBUSE RESCUE TEAM Nombre : 3

Identité et attributions des juges de faits :

Tous les officiels repris dans ce présent règlement particulier



V3-MANUPAL

WWW.V3-MANUPAL.BE • 083/23.17.80

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	B Short	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	NON	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	NON	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	145	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	15	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 160

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Art. 4. Description du parcours

Un parcours de quatre boucles de deux spéciales. Première, ES1 Haversin 12,130 km , ES 2 leignon 9,930km . Pour une longueur total de spéciales de 88,240 kms parcouru sur un revêtement 100% asphalte

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	une
Nombre de boucles	Quatre
Nombre d'épreuves de classement par boucle	deux

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	12,130 km	ligne	100%	0%
EC 2	9,930 km	ligne	100%	0%

Total : 197,940 Km, dont 88,240 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les concurrents des autres divisions

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

L'organisateur autorise la pratique du Super Rallye Intégral

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.



Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF**, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère.), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE33 0018 3636 0146 Intitulé : ECURIE BAYARD
Communication : NOM PILOTE/ NOM CO-PILOTE BS ACHÈNE

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit
D1-D2-D3	360€
D4	400€
D PH'S (Classic/SR)	360€
D Histo-Démo	290€

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **50 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	04/07/2026
LOCALISATION	Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 10h00 à 17H30
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** :

LOCALISATION	Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI
DATE	04/07/2026
HEURES	13h00 à 18h30

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI
DATE	05/07/2026
HEURES	06h50 à 07h20

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI
--------------	---

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI
--------------	---

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	04/07/2026
HEURES	10h00 à 19h30

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	1X avant ES1 et 1 X après ES2 à chaque boucle
EMPLACEMENT	STATION PIRAGRI D'HAVERSIN
EMPLACEMENT	STATION PIRAGRI DE FAYS

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	ZONE INDUSTRIELLE D'ACHÊNE
--------------	----------------------------

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	ZONE INDUSTRIELLE D'ACHÊNE emplacement n° 25
--------------	--

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI
--------------	---

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie D 1-2-3 et Catégorie D4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI
---------------------------------	---

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 04/07/2026 à 20h00 . 22 Rue de Meursault 5590 LEIGNON
- A partir du 05/07/2026 à 10h00 Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels"

Chapiteau de l'organisation emplacement n° 25 du ZI

Affichage et publications "virtuels" :

TANO Sportity code **ACHENE2026**

Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes
- C) Restauration, Hôtels. Voir site Ciney.be

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : Liegeois Prénom : Jules pour la CSAP Namur. Lic. N° 937, en date du 27/05/26

Nom : Vignaux Prénom : Thierry, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 554, en date du 28/05/26

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : Jussiant Prénom : Marvin, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 231 , en date du 23/04/26

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

GARAGE
A2ph
Augustin Petit

point S
de Rochefort

**Rue de Saint Hubert 17,
5580 Rochefort**

AUTO SPORT SHOP